## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 05.11.2018	Heure 15h02	Numéro 18.206	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s): Députés Vert'Libéraux

Lié à (facultatif):
ad

Titre: Après la ville, le canton: pour une viticulture et une agriculture bio

## Contenu:

Il est demandé au Conseil d'État de proposer un plan de conversion, dans les meilleurs délais, de l'intégralité de ses propriétés viticoles et agricoles en culture biologique ou biodynamique.

## Développement (obligatoire):

Le lundi 29 octobre 2018 est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire millénaire qui associe la Ville de Neuchâtel à la vigne : le Conseil communal, sur injonction du Conseil général, a décidé de convertir l'ensemble du domaine viticole de notre chef-lieu en culture bio. De 22% (déjà un record national) de vignes exploitées en bio, notre canton – grâce au vote ambitieux du législatif de notre chef-lieu – fera désormais passer cette part à 25%. Par ailleurs, la ville s'apprête également à faire le pas pour ce qui est de ses domaines agricoles.

On apprenait quasiment dans le même temps, via un rapport du WWF du 30 octobre 2018, que la disparition de la biodiversité s'accélère au niveau mondial et que c'est en Suisse que la part des espèces menacées d'extinction est la plus importante. Les raisons sont multiples, mais l'agriculture intensive, par son emploi de produits phytosanitaires, l'utilisation d'engrais de synthèse et la suppression de milieux naturels et de petites structures, en est la cause dans bien des cas. Il s'agit dès lors pour le canton de montrer la voie vers une agriculture et une viticulture plus respectueuses de notre environnement.

Au total, l'État possède quelque 1'000 hectares de terres agricoles réparties sur environ 300 parcelles exploitées par 145 fermiers. Actuellement, seuls les 10% des exploitations sur notre territoire cantonal sont bios, un chiffre qui mérite assurément d'être augmenté. Au moment où l'impact néfaste des produits phytosanitaires sur la faune, la flore et les humains n'est plus à démontrer, il convient d'agir et l'État doit jouer un rôle modèle dans ce domaine.

Nous demandons donc au Conseil d'État d'user de sa compétence et de proposer un plan de conversion, dans les meilleurs délais, de l'intégralité de ses biens-fonds à la culture biologique ou biodynamique et de proposer des mesures favorables à la biodiversité et l'environnement, tant dans le domaine viticole que dans celui agricole.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Maxime Auchlin et Mauro Moruzzi						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				
Aël Kistler	Jennifer Hirter	Mireille Tissot-Daguette				

## Position du Conseil d'État :

Vu ses coûts, la production biologique doit maintenir des prix élevés pour être viable. N'étant pas un marché planifié, l'offre doit correspondre à la demande. Le solde de la production respecte les Prestations écologiques requises (PER). L'État est propriétaire de 10 domaines, dont 5 en DDP (droit distinct et permanent de superficie), et de 1016 hectares – 12,4% exploités en bio – pour 145 fermiers. La station viticole est en conversion partielle afin de développer son expertise en production biologique et en matière de réduction de l'usage des phytosanitaires. Une conversion intégrale lui ferait perdre ces compétences. Dans sa volonté de répondre à la demande, le Conseil d'État l'accepte sous forme de postulat mais pas en tant que motion.